

DECISION N°121-2022

Portant validation du devis pour la formation professionnelle « Apprendre la langue des signes française – langue seconde »

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article R.2194-5 du code de la commande publique
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'entreprise PHASE 4 CONSEIL

Considérant que la proposition de l'entreprise VISUEL située 48 rue du Bengale 14000 CAEN est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessiter de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de l'entreprise VISUEL pour réaliser la formation professionnelle « Apprendre la langue des signes française – langue seconde » pour le montant de 12 015.00 € TTC.

Le paiement s'effectuera en deux versements :

- 5000 € TTC en décembre 2022
- 7015 € TTC fin août 2023.

Marie-Lyne VAGNER